

Ecodem Garde Meuble
Domaine Saint Marcel
34130 MAUGUIO

ecodemgardemeuble@gmail.com

ARRÊTÉ N°578/2024

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT
LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT**

- VU** la demande, en date du 29 octobre 2024, par laquelle le permissionnaire ci-dessus référencé sollicite l'autorisation de stationner son camion, au droit du n°2 rue Dringenberg à Sélestat, en vue de procéder à un déménagement;
- VU** l'article L2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux,
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général du stationnement et de la circulation et ses avenants sur le territoire de Sélestat,
- VU** le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le permissionnaire est autorisé, à titre précaire et toujours révoquant, à stationner avec un camion le temps strictement nécessaire au déménagement, au droit du n°2 rue Dringenberg, du mercredi 13 novembre à 16h00 au jeudi 14 novembre 2024 à 18h00.

ARTICLE 2 :

Toutes les mesures de sécurité, de signalisation et de protection nécessaires au stationnement de ce véhicule sont prises par le permissionnaire et ce afin que la circulation des véhicules rue Dringenberg puisse être maintenue en toute sécurité.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est adressé au permissionnaire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
(RAG/mc)

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20241030-ARR_0578_2024-AR



Sélestat, le 30 octobre 2024

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Bauer'.

Marcel BAUER

Destinataires :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Commandant de Police de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Service Police Municipale

Service Réglementation et Affaires Générales

Le permissionnaire

VILLE DE SELESTAT - arrêté n° 578/2024 du 30 octobre 2024